

Conflits parentaux, quelles alternatives?

NEUCHÂTEL On doit faire mieux que régler les problèmes de parents en se bagarrant au tribunal. Un forum sur le sujet a ouvert des perspectives.

PAR **FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH**

L'aula du bâtiment principal de l'Université a fait le plein le 24 novembre en fin de journée. Un forum était consacré à la gestion des conflits de parents qui se séparent et des répercussions sur la santé des enfants. Le canton de Neuchâtel aurait besoin de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.



Neuchâtel est le canton où l'on divorce le plus, avec Genève. Et chez nous, on se sépare plutôt de manière conflictuelle."

OLIVIER BIGLER DE MOOIJ
AVOCAT



Des acteurs neuchâtelois du système lors d'un forum pour améliorer la gestion des conflits parentaux dans le canton. LUCAS VUITEL

«Le canton est à la traîne», a commencé par dire Patrick Robinson, président du Mouvement de la condition paternelle Neuchâtel, qui organisait le forum avec l'Association neuchâteloise pour la médiation familiale. Ce retard porte sur le développement d'alternatives aux procédures judiciaires.

Tribunaux engorgés

«Neuchâtel est le canton où l'on divorce le plus, avec Genève», a rappelé l'avocat Olivier Bigler de Mooij. «Et chez nous, on se sépare plutôt de manière conflictuelle», que les couples soient mariés ou non. Pour ne rien arranger, «les procédures se rallongent» et «les tribunaux sont engorgés».

«On ne peut empêcher personne d'aller devant le juge et de prendre un avocat», a relevé l'ancien président du Jeune barreau neuchâtelois. Mais il faut savoir que «les tribunaux sont des lieux de violence. Il est tout à fait possible de faire appel à l'intelligence des parties et de s'en sortir autrement que par une débauche de moyens judiciaires. On peut promouvoir un modèle de consensus parental, comme cela se fait déjà en Allemagne, en Belgique ou en Valais.»

Ras-le-bol en Valais

L'expérience pilote menée dans ce canton depuis 2020 a été présentée par Christian Nanchen, chef du Service valaisan de la jeunesse. Elle instaure une «nouvelle façon de penser» et de tra-

vailler pour les professionnels impliqués dans la gestion des conflits. Auprès de ces derniers, «nous avons senti un ras-le-bol face à des procédures qui durent et mettent à mal des enfants». «Quand des parents se séparent, il faut agir rapidement pour éviter la rupture de dialogue», a souligné Christian Nanchen. «Nous avons obtenu de l'autorité judiciaire qu'elle convoque les parents dans un délai de deux à quatre semaines.» Auparavant, les parents participent à une séance de sensibilisation. On les rend attentifs aux dégâts d'une longue procédure sur leur enfant. Ce dernier est d'abord entendu par le juge. Chacun des parents remplit un formulaire simplifié pour exposer la situation. Une

enquête est éventuellement menée par un assistant social, mais en ciblant une problématique. Un retour est effectué lors d'une séance collective, par oral, pour éviter une escalade sur la base de documents écrits.

Taux élevé de réussite

Une médiation familiale peut être ordonnée par le juge, les cinq premières heures étant gratuites. Si un accord n'est pas trouvé, le cas repart en procédure ordinaire. «Mais le retour que nous avons des tribunaux, c'est que 95% des situations se sont terminées par une convention.»

Cet exposé n'a pas laissé indifférents les acteurs neuchâtelois du système invités à une table ronde animée par le conseiller

COMMENTAIRE
FREDERIC MERAT
JOURNALISTE



La grande absence gouvernementale

Le forum organisé le 24 novembre à Neuchâtel fera date. C'est un pas important dans la prise de conscience d'un problème national. Lorsque rien ne va plus entre deux parents, la justice et l'entier du système ont du mal à trouver une issue favorable. D'abord pour l'enfant.

En Valais, dans les cantons de Vaud, du Jura et de Bâle-Ville, on a pris le problème à bras-le-corps. Il a fallu convaincre qu'une autre manière de faire était possible. Juges, avocats, assistants sociaux, thérapeutes ou médiateurs tirent à la même corde. L'autorité politique y croit et elle s'est lancée.

Dans le canton de Neuchâtel, réputé pour être progressiste, on tempore. Face à l'inaction gouvernementale depuis plus de dix ans, le parlement veut aller de l'avant. Mais la voie législative sera longue et laborieuse. Il est question de favoriser le traitement des conflits par la médiation plutôt qu'au tribunal, dans tous les domaines. En attendant, il paraît urgent d'agir en matière familiale.

Sans pilote politique, on se renvoie la balle, pour ne pas remettre en question ses pratiques. Et, dans un canton qui a mal à ses finances, on se cache derrière l'argument des coûts. Même si un autre système, bienfaisant, ne serait finalement pas plus cher.

Le 24 novembre, le Conseil d'Etat faisait figure de grand absent. Il avait pourtant été invité par les organisateurs du forum. Bravo à eux pour l'énergie à toute épreuve!

national Baptiste Hurni. Juge à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Bastien Sandoz s'est dit favorable à un modèle à la valaisanne. «Nos moyens pour amener les parents à s'entendre sont limités», a-t-il admis. «Le pont entre la justice et la médiation doit être amélioré.»

L'Office neuchâtelois de protection de l'enfant (OPE) croule sous les dossiers de conflits parentaux. «Cela représente entre un tiers et la moitié des 3000 à 5000 enfants que nous suivons chaque année», a précisé Yanick Bussy, chef de l'OPE. Il s'est dit ouvert à mener des enquêtes sociales plus ciblées. «Actuellement, on nous demande un portrait complet de la famille, ce qui nous prend trois à six mois de travail.»

Tout ce qui peut accélérer le processus est bon à prendre. Pour autant, «il ne faut pas se précipiter», a mis en garde Yanick Bussy.

«La violence domestique n'est pas toujours repérée. Il ne faudrait pas envoyer des parents en médiation alors qu'il y a un rapport de force déséquilibré.»

Quand tout le monde est perdant

De telles réticences ont fait réagir l'avocate Irène Wettstein, venue parler d'un projet pilote dans l'Est vaudois, comparable au modèle valaisan. «Dans mon canton, le processus a été fortement porté par le Service de la protection de la jeunesse. Pour les enfants, le temps presse. Chaque mois de procédure, c'est un enfant en souffrance.»

La pédopsychiatre vaudoise Nalini Selvadouray venait de tirer le signal d'alarme: «Si les parents se font la guerre pendant des années, cela a un impact majeur sur la santé de l'enfant.» Selon elle, «le modèle judiciaire suisse mène à une impasse. Tout le monde est perdant.»

PUBLICITÉ

GRATTEZ DES MAINTENANT!

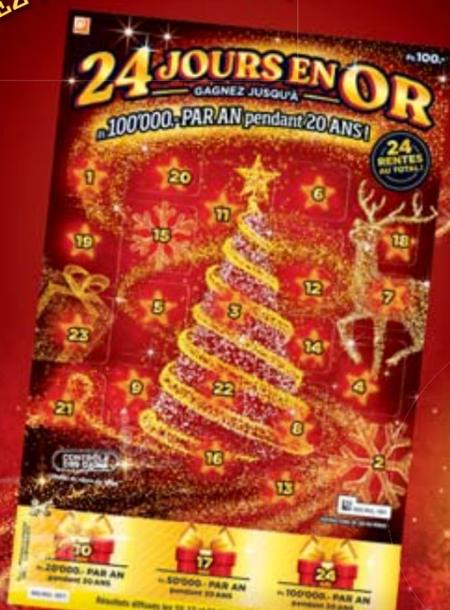
ÉDITION LIMITÉE

GAGNEZ JUSQU'À

FR. 100'000.- PAR AN

PENDANT 20 ANS !

1 CHANCE SUR 2 DE GAGNER!



24 RENTES UNIQUES!



18+

www.loro.ch